FICHE SIGNALETIQUE

ATTIJARI VALEURS ESG

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 20/09/2022 sous la référence n° VP22138

Ikhlas AFTTIOUI

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Jél: 0522 45 38 78

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

n.e

Procaine du Marc

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : Actions.

- Indice de référence : Casablanca ESG 10 Index, publié par la Bourse de Casablanca.

 Objectifs de gestion : Le fonds Attijari Valeurs ESG a pour objectif de réaliser une meilleure performance financière et extra-financière (ESG) que son indice de référence, le Casablanca ESG 10 Index, tout en adoptant une gestion continue des risques. Pour ce faire, le fonds sélectionnera les instruments financiers sur le marché suivant des critères :

- Extra-financiers : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sur la base de scores ESG publiés par l'agence de notation Vigeo-Eiris ;
- Financiers: fondamentaux, rentabilité, structure bilancielle, perspectives de croissance et de liquidité suivant l'analyse de Wafa Gestion.

Stratégie d'investissement :

Attijari Valeurs ESG sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions cotées à la bourse de Casablanca. Le fonds investira au minimum 90% de son allocation actions dans des sociétés analysées et notées par l'agence de notation ESG Vigeo-Eiris, et les 10% restants pourront être investis dans des titres nouvellement introduits en bourse, qui feront l'objet d'une analyse interne de controverses. Le fonds adoptera une approche dite « Best in Class » qui consistera à sélectionner, au sein de l'univers d'investissement analysé et noté par Vigeo-Eiris, les sociétés jouissant des meilleures notations ESG au sein de leur secteur. Le système de notation ESG de Vigeo-Eiris s'appuie sur l'analyse, pour chaque entreprise, de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dont, notamment, la consommation d'énergie et d'eau, l'émission de CO2, la gestion de carrière, la sécurité au travail, le dialogue social, l'équité dans la gouvernance, la politique anti-corruption ou encore la rémunération. Vigeo-Eiris analyse et attribue à chaque société une note par critère d'évaluation allant de 0 à 100. Les critères d'évaluation sont ensuite pondérés différemment suivant le secteur d'activité de la société, avec une pondération allant de 0 à 3. Un critère non pertinent pour le secteur obtiendra une pondération nulle, tandis qu'un critère très important pour le secteur obtiendra une pondération de 3. Une fois les notations et pondérations par critère attribuées, une moyenne pondérée permet d'obtenir un score ESG par société (moyenne critères X leur pondération). Ces scores ESG permettront au fonds d'exclure les sociétés appartenant au 50% les moins bien notés, ainsi que de favoriser celles appartenant aux 50% les mieux notées relativement à leur secteur d'activité dites « Best in Class ». Une fois la sélection ESG effectuée, le fonds sélectionnera parmi les sociétés « Best in Class » celles bénéficiant de fondamentaux solides (rentabilité et structure du bilan notamment) et de perspectives de croissance prometteuses suivant l'appréciation de Wafa Gestion, dans le but d'optimiser l'espérance de rendement à long terme. Ce processus de sélection s'accompagnera d'un processus de maximisation du score ESG global du fonds, obtenu en calculant une moyenne des scores ESG des valeurs en portefeuille pondérés suivant le poids de la valeur (score par valeur X son poids en portefeuille). Le fonds fera l'objet d'une diversification sectorielle dans le but d'atténuer son niveau de risque, tout en cherchant à maximiser son score ESG global (moyenne pondérée des scores ESG de l'ensemble des valeurs en portefeuille). Les scores ESG des émetteurs sont revus annuellement par Vigeo-Eiris ou ajustés rapidement à la suite de controverses et/ou d'actions positives. Wafa Gestion assurera une analyse et un suivi des différentes publications ESG des sociétés en portefeuille et pourrait échanger avec leurs dirigeants sur leurs efforts ESG fors de visites ponctuelles. Cette démarche aura pour objectif d'encourager au mieux deurs décisions internes pouvant améliorer leurs processus et profil ESG. Si la notation ESG d'une valeur

ocaine du Mar

s'améliore au-dessus de celle de ses pairs, elle pourra être surpondérée. A l'inverse, si sa notation se dégrade en dessous de celle de ses pairs, elle pourra être sous-pondérée dans les meilleurs délais possibles, selon les conditions de marché et de liquidité afin d'éviter d'impacter négativement la valorisation du portefeuille. Le fonds pourra en outre investir au maximum 40% de son actif, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en titres de créance d'émetteurs privés suivant une approche « Best in Class » et appartenant au 50% les mieux notés, ainsi que dans des Bons du Trésor.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer jusqu'à 10% de son actif en titres émis en devises étrangères, répondant aux objectifs ESG cités et dont les émetteurs sont notés par Vigeo-Eiris, dans un but de diversification. Un reporting sera publié au niveau du site internet de Wafa Gestion à une fréquence hebdomadaire et mis à la disposition des investisseurs au niveau du réseau de distribution. Ledit reporting comportera le score ESG du fonds et du benchmark, afin d'évaluer et de comparer régulièrement leurs performances extra-financières.

- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre.

- Valeur liquidative d'origine

: 100 Dirhams.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine** ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage de la valeur liquidative dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au vendredi jusqu'à 10h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 2% HT des montants souscrits dont 0,4% incompressible acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 2% HT des montants rachetés dont 0,4% incompressible acquis au FCP.
 - Cas d'exonération :
 - o A la discrétion du réseau placeur (hors part acquise).
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% hors taxe l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais publications :	20 000 DHS	
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs	
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%	
(4) Dépositaire :	0,05%	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs	
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.	
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : 27/06/2022, GP22090.
- Société de gestion : WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca représentée par monsieur Reda HILALI en sa qualité de Directeur Général.
- Dépositaire : Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représenté par M. Tarik LOUDIYI et M. Karim FATH.
- Commercialisateur (s):

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	Houssein BELCADI	0522 45 38 38
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

